

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté municipal n°A16022024 en date du 16 février 2024

Monsieur le Maire de PEYRIEU ouvre une enquête publique à la
Mairie de PEYRIEU

15 rue des Ecoles, 01300 PEYRIEU

Du mardi 12 mars au jeudi 11 avril 2024

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme et abrogation de la carte communale

Par arrêté municipal en date du 16 février 2024, M. le Maire de PEYRIEU a prescrit l'ouverture de l'enquête publique portant sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et l'abrogation de la carte communale.

A cet effet, la Présidente du Tribunal Administratif de Lyon a désigné Madame Caroline LEMOINE en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête est ouverte pendant une durée de 30 jours du mardi 12 mars 2024 à 15h00 au jeudi 11 avril 2024 jusqu'à 17h00 à la mairie de PEYRIEU aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra consulter le dossier comprenant l'élaboration du PLU, accompagné des avis des personnes publiques associées et du bilan de la concertation à la mairie de PEYRIEU aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Un poste informatique connecté à internet sera également mis à disposition.

Le commissaire enquêteur recevra les observations et propositions du public, communiquera toutes informations utiles sur le dossier et le registre d'enquête au cours des permanences suivantes à la mairie de PEYRIEU :

1ère permanence : Vendredi 15 mars 2024 de 15h00 à 18h00

2ème permanence : Mardi 19 mars 2024 de 9h00 à 12h00

3ème permanence : Jeudi 4 avril 2024 de 9h00 à 12h00

Le public pourra consigner ces observations sur le registre d'enquête côté et paraphé par le commissaire enquêteur, ouvert à la mairie de PEYRIEU.

Le public pourra adresser ces observations par courrier à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur à la mairie de PEYRIEU ou par voie électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-5207@registre-dematerialise.fr vue de les annexer au registre.

Pendant toute la durée de l'enquête les observations du public peuvent être consultées et communiquées aux frais de la personne qui en fait la demande.

Cet avis est affiché à la mairie de PEYRIEU et peut être consulté, ainsi que le dossier soumis à enquête publique sur le site internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/5207>

Au terme de l'enquête publique, l'élaboration du PLU, sera approuvée par délibération du Conseil Municipal.

Le rapport, l'avis motivé du commissaire enquêteur et ses conclusions seront déposés à la mairie de PEYRIEU pour être tenus à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

Ils seront également consultables, pendant un an, sur le site internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5207>

Maurine BETTANT, Maire de PEYRIEU



